

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1<sup>er</sup> Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MODIFICATION du  
TABLEAU des EFFECTIFS**

**Présents :**

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,  
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,  
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 25	
votants 28	

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,  
Mmes ROUX, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,  
MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET,  
RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et  
BELIN, Conseillers Municipaux,

**Absents représentés :**

M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par  
Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

**Absent excusé :**

M. DOUCET.

Madame l'Adjointe déléguée pour le personnel explique que lors de l'examen en fin d'année des notations du personnel de la commune, un certain nombre de demandes de promotion de grade ont été retenues.

Par ailleurs une demande de promotion interne a également été acceptée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Enfin, un agent administratif titulaire sur un poste à temps incomplet sera installé sur le même grade, mais à temps complet.

Le Conseil Municipal est donc invité à modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence, la prise d'effet de ces mesures si situant au 1<sup>er</sup> février 2000.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Madame le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

.../...

- Vu l'avis favorable des instances paritaires consultées,
- décide de modifier le tableau des effectifs du personnel des la commune comme suit :

**PROMOTION INTERNE :**

<b>NOM</b>	<b>ANCIEN GRADE</b>	<b>NOUVEAU GRADE</b>	<b>IB</b>	<b>IM</b>
RAY Dominique	Agent Technique Principal.	Agent de Maîtrise	427	377

**PROMOTION de GRADE :**

<b>NOM</b>	<b>ANCIEN GRADE</b>	<b>NOUVEAU GRADE</b>	<b>IB</b>	<b>IM</b>
GUIDE Bernard	Agent Technique Principal	Agent Technique en Chef	449	392
CAGNIN Maurice	Agent Technique Qualifié	Agent Technique Principal	427	377
SOULIER Roger	Agent Technique Qualifié	Agent Technique Principal	427	377
THOMASSON J.	Agent Technique Principal	Agent Technique en Chef	449	392

**TRANSFORMATION DE POSTE TEMPS INCOMPLET → TEMPS COMPLET**

<b>NOM</b>	<b>ANCIEN GRADE</b>	<b>NOUVEAU GRADE</b>	<b>IB</b>	<b>IM</b>
SEGURA Valérie	Agent Administratif 31,5 H.	Agent Administratif 37 H	343	320

- Dit que ces mesures prennent effet au 1<sup>er</sup> février 2000,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.
- Précise que les dépenses relatives au financement de ces postes sont prévues à l'article 64111, fonctions 33 - 823 et 020 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 Février 2000  
- de la publication le 8 Février 2000  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 Février 2000